
Commission locale d'information

Auprès du site de Creys-Malville

Réunion plénière du 16 janvier 2018

Synthèse

1) Accueil de Madame la Présidente

Mme Annick MERLE, nouvelle Présidente de la CLI, introduit l'ordre du jour. La réunion sera en première partie plénière puis sera ouverte au public.

L'équipe d'accompagnement au pilotage de la CLI se présente :

- Ariane PONT, cheffe de service « accompagnement au pilotage des objectifs et des risques »,
- Alain PERROUD, chargé d'accompagnement au pilotage des risques et des CLI.

Leur rôle est l'organisation et l'animation des commissions locales d'information.

2) Validation du compte rendu de la réunion plénière du 23 juin 2017

Deux comptes rendus par réunion sont rédigés par le bureau d'études NUDEC, en charge de la prestation bureautique et technique pour assister la CLI dans sa mission :

- Un compte rendu exhaustif qui retrace l'ensemble des échanges
- Un compte rendu synthétique.

Le format synthétique sera envoyé et le format exhaustif est à disposition pour ceux qui le souhaitent.

En l'absence d'observation de la part des participants, le compte rendu de la réunion plénière du 23 juin 2017 est validé.

3) Information sur le changement de présidence et échange sur la nouvelle composition de la CLI

M. Alain PERROUD présente la proposition de révision du périmètre de la CLI.

Le périmètre actuel de la CLI est calé sur le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 1994 soit 28 communes : 14 communes de l'Ain et 14 communes de l'Isère. Depuis, certaines communes ont fusionné, et actuellement la CLI est composée de 25 communes.

En 2011, le PPI a été modifié et ne concerne plus que deux communes : Briord dans l'Ain et Creys-Mépieu en Isère. Ceci est notamment dû au fait que la quantité de sodium présent sur le site a fortement diminué.

Le bureau de la CLI propose de modifier le périmètre de la CLI en diminuant le nombre de communes concernées. M. Alain PERROUD rappelle que la loi impose un quota par collège.

En concertation avec les services de la préfecture et des deux sous-préfectures, le bureau de la CLI propose de prendre dans le nouveau périmètre de la CLI les communes se trouvant dans un périmètre de 5 km autour de la centrale ainsi que le chef-lieu de canton : Morestel, Montalieu-Vercieu et Serrières de Briord, soit 14 communes.

M. Alain PERROUD précise que le périmètre est présenté ce jour à l'ensemble des membres de la CLI afin de solliciter leur avis. En l'absence d'objection de la part des participants, le nouveau périmètre de la CLI est validé.

4) Approbation du règlement intérieur

M PERROUD présente le projet de règlement intérieur de la CLI (actuellement, cette CLI ne possède pas de règlement intérieur). Le règlement intérieur définit les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Composition des 4 collèges qui constituent l'assemblée des membres avec voix délibérative :

- 21 élus,
- 6 membres représentant des associations de défense de l'environnement,
- 4 représentants officiels du personnel de la centrale et représentants de 4 syndicats,
- 6 personnalités qualifiées et représentants du monde économique.

La CLI comprend également des membres avec voix consultative dits « partenaires » :

- L'Etat,
- L'ASN,
- L'exploitant.

Le bureau de la CLI est composé de 6 membres :

- La présidente : Mme MERLE,
- Le Maire de la commune de Briord,
- Le Maire de la commune de Creys-Mépieu,
- Le représentant des personnalités et des personnes qualifiées : M GABELLE,
- Le représentant du collège des associations de défense de la nature : M ROSETTE,
- Le représentant du collège des représentants du personnel (poste à pourvoir)

Le bureau prépare les réunions plénières ou publiques avant la date de la réunion. La fréquence de ces réunions est de 2 réunions plénières et 1 réunion publique chaque année.

Le secrétariat est assuré par un bureau d'étude choisi suite à un marché public paru en 2017. Chaque année sont établis un programme prévisionnel et un bilan de l'activité financière.

La CLI, dans le cadre de sa mission de diffusion des travaux au public, travaille pour rendre plus accessibles encore les comptes rendus et les supports d'information au public.

5) Présentation du budget 2018

Le Conseil Départemental a voté un budget de 73 400 € pour les 4 CLI de l'Isère.

Présentation du budget de la CLI auprès du site de Creys pour 2018 :

Postes	Dépenses
Cotisation ANCCLI	1 000,00 €
Frais de déplacements	1 000,00 €
Réunions de bureau	3 400,00 €

Réunions plénières	8 600,00 €
Accompagnement technique	2 300,00 €
Lettre d'information	4 000,00 €
Total	20 300,00 €

Les changements en 2018 :

- Renforcement du volet prestation technique,
- Rédaction d'une lettre d'information.

Une demande de subvention sera effectuée auprès de l'ASN, pour sa contribution habituelle.

NOTA : des frais de déplacement sont prévus pour les représentants de la CLI notamment au sein l'association nationale des comités et commissions locales d'information, l'ANCCLI.

6) Calendrier prévisionnel des réunions

Réunions prévues en 2018 :

- Jeudi 17 mai à 15h : réunion plénière,
- Jeudi 4 octobre 2018 à 17h : réunion plénière et publique.

Réunion publique du 16 janvier 2018

Synthèse

La présente réunion publique s'est tenue dans la continuité de la réunion plénière. Les personnes présentes à la première partie sont restées et deux personnes de la centrale ont rejoint la réunion publique. Les deux premiers points de l'ordre du jour (l'accueil de la présidente et la présentation de l'organisation de la CLI) ont été abordés en début de réunion plénière.

1) Présentation des acteurs –partenaires et de leur rôle

a) ASN

M Fabrice DUFOUR, chef de projet délégué à l'ASN – Région Auvergne-Rhône-Alpes présente ce qu'est l'Autorité de sûreté nucléaire, son rôle et ses différentes missions.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les personnes et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire et contribuer à l'information des citoyens. L'ASN contrôle la sûreté nucléaire des installations et l'exploitant est responsable de la sûreté nucléaire de ses installations. L'ASN effectue 2 000 inspections par an en France.

L'ASN est une autorité administrative indépendante créée en 2006 par la loi relative à la transparence et à la sécurité nucléaire.

L'ASN possède des divisions dans différentes régions et un service central basé à Paris qui dispose d'un certain nombre de divisions en appui aux divisions régionales.

Ses champs de contrôle sont :

- Les industries électronucléaires : les réacteurs nucléaires dont les 58 réacteurs nucléaires et les usines de fabrication du combustible ou INB :
 - o Cycle amont : fabrication du combustible,
 - o Cycle aval : retraitement du combustible après utilisation dans les centrales nucléaires.
- La radioprotection,
- La protection de l'environnement,
- Les situations d'urgence,
- Les conditions de travail et la qualité de l'emploi,
- Le nucléaire de proximité : la radiothérapie, la radiologie, ainsi que tout ce qui sert pour les industries ayant des sources radioactives.

L'ASN Rhône-Alpes contrôle les installations suivantes : Cruas, Tricastin (centrales nucléaires et préparation du combustible), Romans-sur-Isère (pastillage), Saint-Alban, Creys-Malville (démantèlement de Superphénix), Bugey (centrales et UNGG en démantèlement), Grenoble (ILL) et apporte un appui conseil au CERN (à Genève).

b) L'état

Les rôles de l'Etat et des services de Préfecture portent sur la protection des populations en cas d'accident. Cela se traduit notamment par la mise en place des plans particuliers d'intervention pour chaque installation

nucléaire. L'ASN peut venir en appui au Préfet pour apporter des éléments d'aide à la décision vis-à-vis des populations.

Le réacteur Superphénix étant à la frontière des départements de l'Isère et de l'Ain, les services préfectoraux des deux départements travaillent en étroite collaboration. De même, les CLI de Creys-Malville et du Bugey travaillent ensemble pour partager leurs expériences respectives.

2) Témoignage de la SFEN

M Claude GABELLE, président de la SFEN-Alpes présente la Société Française d'Energie Nucléaire. C'est une association loi 1901 dont la mission est de partager, d'informer et de publier sur ce qui concerne l'énergie nucléaire. Elle est financée par les cotisations des adhérents et par des partenaires industriels.

3) Présentation d'EDF (DP2D)

M Damien BILBAULT, directeur du site de Creys-Malville, présente dans un premier temps la DP2D (Direction des Projets Déconstruction-Déchets au sein d'EDF) puis un point d'avancement du démantèlement du réacteur.

La force d'EDF : En France, la production d'énergie est fortement décarbonée (en comparaison avec la moyenne européenne, le bilan carbone du kWh français est 20 fois inférieur).

La région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des rares régions de France qui produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme. EDF se décline en région Auvergne Rhône-Alpes en termes :

- D'activité économique : 15 000 salariés, 1,7 milliard d'euros d'achats annuels hors opération ponctuelle grand carénage,
- D'infrastructures : 4 centrales nucléaires en production, 170 barrages, 2 réacteurs en démantèlement, 1 projet de centre de stockage de déchets, 150 MW d'éolien, 7 ou 8 projets photovoltaïques en Isère,
- Des pôles de compétences : 4 unités d'ingénieries, 2 000 experts en hydraulique et nucléaire,

Les enjeux du démantèlement pour EDF :

Le site de Creys-Malville est exploité par EDF. De manière globale, EDF est propriétaire de ses sites nucléaires y compris ceux en démantèlement. En tant que propriétaire-exploitant, il est responsable techniquement et financièrement du cycle de vie de ses installations, depuis leur construction jusqu'à leur déconstruction.

La loi impose que le démantèlement soit réalisé dans des délais les plus courts avec trois priorités :

- La sûreté de l'installation,
- La sécurité de l'ensemble des intervenants,
- Le respect de l'environnement.

L'ensemble des opérations de déconstruction est contrôlé par l'ASN et est soumis aux mêmes exigences de transparence d'exploitation des centrales, d'où l'existence d'une CLI à Creys-Malville.

En France, EDF, le CEA et l'ex-AREVA démantèlent des installations nucléaires. EDF possède à peu près 10 ans d'expérience dans le domaine, sur plusieurs projets de démantèlement sur le territoire national et à l'international. M BILBAULT présente un tour d'horizon des différents chantiers en cours et à venir dans le monde.

D'un point de vue technique, l'utilisation de robots permet d'accéder à des endroits irradiants et donc de démanteler plus rapidement les réacteurs sans attendre que la radioactivité ne décroisse dans le temps.

Le site de Creys-Malville :

La technologie de Superphénix est celle du réacteur à neutrons rapides de génération 4 de puissance 1 200 MW. Ce réacteur est arrêté depuis 1998 et le démantèlement a débuté en 2006.

Dans le cadre de la déconstruction, deux points importants sont la gestion des déchets et le financement. M BILBAULT présente les enjeux dans le cadre du démantèlement du réacteur de Creys-Malville. Lors d'un démantèlement de centrale nucléaire, 80% des déchets sont conventionnels. Les 20% de déchets radioactifs sont en majorité de très faible ou faible activité. Concernant Creys-Malville, 500 000 tonnes de déchets ont été produits. Le coût de démantèlement des réacteurs (ceux déjà arrêtés et ceux

actuellement en production) est estimé à 60 milliards d'euros. Le financement est assuré par EDF sous contrôle de l'Etat.

4) Point sur l'état d'avancement du démantèlement du réacteur

M Damien BILBAULT, directeur DP2D du site de Creys-Malville présente

Les grandes étapes de la déconstruction :

Le réacteur de SUPERPHENIX a été arrêté en 1998. De 1998 à 2006 :

- EDF a réfléchi à un scénario et une stratégie de démantèlement adaptés, à faire valider par l'autorité de sûreté,
- Le cœur du réacteur a été déchargé,
- Des installations non nucléaires ont été démantelées telles que la salle des machines.

En 2006, les opérations de démantèlement ont démarré. L'objectif était de retirer au plus tôt le risque sodium de l'installation et donc de traiter les 6 000 tonnes de sodium liquide qui permettaient de refroidir le réacteur. Le sodium présente un risque important pour l'installation du fait de sa réaction avec l'eau (explosion) et avec l'air (inflammation).

En 2017 :

- Démantèlement de la station de pompage,
- Retrait du sodium du réacteur : le sodium est désormais présent de manière résiduelle sans risque d'incendie généralisé de l'installation ni impact sur l'environnement. L'installation ne contenant plus de sodium, l'utilisation de gaz neutre n'est plus nécessaire et donc le risque d'anoxie dans le bâtiment réacteur est supprimé.
- Mise en eau de la cuve du réacteur : permet de créer un écran de protection pour les intervenants et de diminuer les radiations émises par les éléments irradiants présents en fond de cuves.

A partir de 2018 :

- Activité de maintenance des moyens de manutention :
 - o Création d'un atelier de découpe entièrement télé-opéré qui permettra de découper un certain nombre d'éléments radioactifs. Le pilotage des robots permet de diminuer l'exposition du personnel aux rayonnements ionisants,
 - o Suppression du risque azote dans le bâtiment réacteur,
 - o Ouverture de la cuve pour démanteler ses bouchons dans des ateliers spécifiques.
- Découpage de la cuve à l'aide de robots,
- Démantèlement des bâtiments du site,

Objectif :

- 2030 : fin du démantèlement du réacteur
- 2035 : déchargement du combustible de l'APEC (Atelier Pour l'Entreposage des Combustibles).

Sécurité et sûreté :

La sécurité et la sûreté sont une priorité de chaque instant. En 2017 :

- 2 accidents avec arrêt, ce qui est moins que l'année précédente mais ce résultat n'est pas satisfaisant car l'un des accidents est classé « grave »,
- 5 départs de feu dont un incendie avec intervention des pompiers,
- 2 événements significatifs qui sont liés à des départs de feu,
- Renforcement significatif de la protection du site (6 M€),
- Ecart de qualité documentaire,
- Des exercices réguliers avec les pompiers du SDIS 38, la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN) créée pour l'ensemble des centrales nucléaires de France et pour Creys-Malville en cas d'accident extrême de type Fukushima.

Environnement :

En 2017 :

- Plusieurs événements significatifs environnement liés à des problèmes récurrents sur les climatisations de bureau,
- Fin des étapes clés de traitement de l'installation,

- Réduction d'un facteur 50 des rejets de tritium gazeux à la cheminée de la centrale suite la finalisation d'étapes-clé du démantèlement,
- 10 000 analyses réalisées dont certaines conjointement avec l'IRSN. Les résultats d'analyse sont mis à disposition sur le site internet de Creys-Malville,
- Renouvellement de la certification ISO 14000 en février 2017.

Déchets :

- 1 250 tonnes de déchets évacués dont 280 de déchets nucléaires,
- Valorisation de 100% des déchets conventionnels,
- Don de matériels : casiers, bureaux, portiques de sécurité.

Futur projet : sur le site de Creys-Malville, EDF prévoit la création de 14 hectares de panneaux photovoltaïques, ce qui permet de subvenir à la demande en électricité d'une ville de 14 000 habitants. Mise en service prévue pour fin 2019.

Visite du site : le site de Creys-Malville, plus grand bâtiment réacteur en déconstruction au monde, propose de nombreuses visites. En 2017, ce sont 1 300 visiteurs qui sont passés. Les visiteurs sont aussi bien des scolaires, des institutionnels, que du public. Les japonais sont également nombreux parmi les visiteurs. Ils viennent dans le cadre d'un partage d'expérience puisqu'ils ont récemment arrêté un réacteur au sodium.

Dans le cadre d'une question de l'assistance, M BILBAULT précise le devenir du combustible présent dans la piscine de l'APEC.

5) Conclusion de Madame la Présidente

Remerciements de Mme Annick MERLE, présidente de la CLI.

La Présidente de la CLI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Annick Merle

